

Le sermon du vendredi

م 2023/6/23

١٤٤٤/١٢/٥ هـ



Le noble chaykh et docteur

**Abd Al-Mouhsin Ibn
Mouhammad Al-Qâsim**

imam et conférencier de la noble
Mosquée Prophétique

sermon intitulé

Les œuvres durant les dix jours de Dhoû-l-Hijjah



Les œuvres durant les dix jours de Dhoû-l-Hijjah¹

Toutes les louanges appartiennent à Allah, nous Le louons, Lui demandons Son aide et Son pardon. Nous cherchons refuge auprès d'Allah contre le mal qui est en nous-mêmes et contre celui de nos mauvaises actions. Celui qu'Allah guide nul ne peut l'égarer, quant à celui qu'Il égare nul ne peut le guider. J'atteste qu'il n'y a de divinité digne d'adoration qu'Allah, l'Unique, Celui qui n'a aucun associé. Et j'atteste que notre Prophète Mouhammad est le serviteur d'Allah et Son messager. Que la prière d'Allah soit sur lui, sa famille et ses Compagnons, ainsi que Ses nombreux saluts.

Ceci dit :

Serviteurs d'Allah ! Craignez Allah d'une crainte véritable, que ce soit en secret ou en apparence.

Ô musulmans :

Les périodes de grands biens se renouvellent pour les serviteurs par la grâce d'Allah et Son immense générosité. À peine un rite se termine qu'une autre adoration lui fait suite, afin que les serviteurs puissent se laver de leurs péchés et s'élever en degrés.

Nous voilà maintenant dans dix jours bénis ; les meilleurs jours et les plus méritoires, les plus nobles mais aussi les plus importants. Allah jura par eux en disant :

¹ Sermon prononcé le vendredi 5 du mois de Dhoû-l-Hijjah, en l'an 1444 de l'hégire, dans la Mosquée Prophétique.

﴿وَالْفَجْرِ * وَلَيَالٍ عَشْرٍ﴾

{Par l'aube ! Et par les dix nuits !} [*Al-Fajr*, v.1 – 2].

Masrouq رَحْمَةُ اللَّهِ a dit : « Il s'agit des dix jours où se trouve le jour du sacrifice. Ce sont les meilleurs jours de l'année. » Ils font également partie des jours sacrés d'Allah et du dernier mois qu'Allah a déterminé dans Sa parole :

﴿الْحَجُّ أَشْهُرٌ مَّعْلُومَاتٌ﴾

{Le pèlerinage se déroule en des mois déterminés.} [*Al-Baqarah*, v.197].

Ka'b رَحْمَةُ اللَّهِ a dit : « Le mois sacré qu'Allah aime le plus est celui de Dhoû-l-Hijjah, et ce qu'Il aime le plus de ce mois sont les dix premiers jours. » Ses journées sont meilleures que celles des dix derniers jours de Ramadan. Le Prophète صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ a dit : **« Les meilleurs jours d'ici-bas sont les dix jours de Dhoû-l-Hijjah. »** (Rapporté par Ibn Hibbân). Chaykh Al-Islâm رَحْمَةُ اللَّهِ a dit : « Les journées des dix [premiers] jours de Dhoû-l-Hijjah sont meilleures que les dix dernières journées de Ramadan. Cependant, les dix dernières nuits de Ramadan sont meilleures que les dix premières nuits de Dhoû-l-Hijjah. »

Le mérite des dix jours de Dhoû-l-Hijjah est dû aux principales adorations que l'on retrouve à l'instar de la prière, du jeûne, de l'aumône et du pèlerinage. Cela ne se présente dans aucune autre période.

Le fait que les nuits et les jours se différencient dans le mérite incite le serviteur à tirer profit du bien qui s'y trouve Et

l'une des manières de profiter de ce dix jours est de multiplier les œuvres pieuses. En effet, l'œuvre pieuse accomplie durant ces dix jours est meilleure que la même œuvre accomplie le reste du temps. Le Prophète صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ a dit : « **“Il n’y a pas de jours où les œuvres pieuses sont meilleures que pendant ces jours.”** Les Compagnons s’exclamèrent : “Pas même le combat dans le sentier d’Allah ?” Il répondit : **“Pas même le combat dans le sentier d’Allah, excepté un homme qui part seul au combat avec ses biens, et n’en revient pas.”** » (Rapporté par Al-Boukhârî). Ibn Rajab رَحِمَهُ اللهُ a dit : « Ce hadith indique que les œuvres accomplies durant les dix [premiers] jours de Dhoû-l-Hijjah sont plus aimées auprès d’Allah que les œuvres accomplies le reste des jours, sans aucune exception. » Les pieux prédécesseurs redoublaient d’efforts dans les œuvres pieuses durant cette période. « Lorsqu’entraient les dix jours de Dhoû-l-Hijjah, Sa’îd ibn Joubayr رَحِمَهُ اللهُ faisait tellement d’efforts qu’il était très difficile de faire la même chose. »

L’une des faveurs d’Allah qui témoigne de Sa générosité, est la multitude d’adorations que l’on peut accomplir tout au long de ces jours. Parmi elles, il y a le fait d’évoquer Allah en abondance. Allah سُبْحَانَهُ dit :

﴿وَيَذْكُرُوا اسْمَ اللَّهِ فِي أَيَّامٍ مَّعْلُومَاتٍ﴾

{Afin de mentionner le nom d’Allah en des jours déterminés.} [*Al-Hajj*, v.28].

Ibn ‘Abbâs رَضِيَ اللهُ عَنْهُمَا dit en commentaire : « Il s’agit des dix premiers jours de Dhoû-l-Hijjah. » Mentionner Allah سُبْحَانَهُ en ces jours est l’une des meilleures adorations, le Prophète

صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ dit en effet : « **Il n’y a pas de jours, où l’on œuvre, qui sont aussi grandioses et autant aimés auprès d’Allah que ces dix jours. Alors multipliez-y le *Tahlîl* (dire : Lâ Ilâha Illa Allah), le *Takbîr* (Dire : Allahou Akbar) et le *Tahmîd* (Dire : Al-Hamdoulillah).** » (Rapporté par Ahmad). An-Nawawî رَحِمَهُ اللَّهُ a dit : « Il est recommandé de multiplier les formules d’évocation durant ces dix jours, plus que dans les autres. Tout comme il est davantage recommandé de le faire le jour de ‘Arafat que le reste des dix jours. » Et la meilleure évocation que l’on puisse faire est de réciter le Livre d’Allah ; il est en effet un guide et une lumière évidente [pour l’humanité].

Prononcer le takbîr de façon absolue, à tout moment, et l’un des rites des dix jours de Dhoû-l-Hijjah. « Ibn ‘Oumar et Aboû Hourayrah se rendaient au marché pendant les dix jours [de Dhoû-l-Hijjah] en faisant le Takbîr, et les gens le reprenaient après eux. » (Rapporté par Al-Boukhârî Mou‘allaqan). Il est aussi légiféré de prononcer le Takbîr, de façon restreinte, après chaque prière obligatoire : cela commence dès la prière du Fajr, le jour de ‘Arafat, pour les pèlerins et les non-pèlerins, jusqu’à la prière du ‘Asr, le dernier jour de Tachrîq.

L’aumône est une œuvre pieuse ; elle soulage les afflictions et dissipe les peines. Elle est également bien plus méritoire quand elle est accomplie dans les moments de nécessité et les périodes importantes. Le Prophète صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ a dit : « **Celui qui entretient une veuve ou un pauvre est semblable à celui qui combat dans le sentier d’Allah** » ; et je crois – dit le rapporteur – qu’il a également dit : « **et il est semblable à celui qui prie sans s’arrêter et au jeûneur qui jamais ne rompt son jeûne.** » (Consensus d’Al-Boukhârî et Mouslim).

Parmi les actes recommandés durant ces dix jours, il y a le jeûne des neuf premiers jours. An-Nawawî رَحْمَةُ اللَّهِ عَلَيْهِ a dit : « Cela est très fortement recommandé. » Quant au jeûne du jour de ‘Arafat, **« il expie les péchés [mineurs] de l’année précédente et la suivante. »** (Rapporté par Mouslim). Il est d’ailleurs préférable, pour le pèlerin, de ne pas le jeûner. Il se conforme ainsi à ce qu’a fait le Prophète صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ et ménage ses forces pour qu’il puisse multiplier ses supplications et ses invocations.

Le jour de ‘Arafat est une période grandiose où les musulmans se rencontrent. C’est un jour d’espoir et de recueillement, d’humilité et de soumission. Il s’agit d’un jour rempli de générosité pour les musulmans. **« Il n’y a pas un jour où Allah affranchit du Feu autant de serviteurs que celui de ‘Arafat. »** (Rapporté par Mouslim). Chaykh Al-Islâm رَحْمَةُ اللَّهِ عَلَيْهِ a dit : « Ce qui prend place dans le cœur des pèlerins comme foi, miséricorde, lumière et bénédiction, l’après-midi de ‘Arafat, est tout simplement indescriptible. »

L’invocation possède un rang immense et élevé. Le serviteur soumet à son Maître ses besoins et Lui demande Sa générosité continuelle. Il se tourne vers Allah avec son cœur, se conformant ainsi à Son ordre :

﴿فَادْعُوهُ مُخْلِصِينَ لَهُ الدِّينَ﴾

{Invoquez-Le donc en Lui vouant un culte exclusif et sincère.} [*Ghâfir*, v.65].

Soumets-Lui donc ta demande ! Évoque-Lui tes afflictions pendant le jour de ‘Arafat et les autres jours ! Sois

certaines de l'exaucement de tes demandes ! Implore avec insistance le Généreux, Il est en effet le Créateur absolu, l'Omniscient :

﴿إِنَّمَا أَمْرُهُ إِذَا أَرَادَ شَيْئًا أَنْ يَقُولَ لَهُ وَكُنْ فَيَكُونُ﴾

{Il Lui suffit, lorsqu'Il veut une chose, de dire : « Sois ! » et celle-ci s'accomplit.} [*Yâ-Sîn*, v.82].

Ibn 'Abd Al-Barr رَحِمَهُ اللهُ a dit : « Les invocations faites pendant le jour de 'Arafat sont, la plupart du temps, toutes exaucées. »

Dans les dix premiers jours de Dhoû-l-Hijjah, se trouve le jour du sacrifice ; un des jours les plus importants auprès d'Allah. Le Prophète صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ a dit : « **Le meilleur jour auprès d'Allah est le jour du sacrifice.** » (Rapporté par Abou Dâwoud). C'est le jour le plus sacré auprès d'Allah, le Prophète صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ dit en effet durant le pèlerinage d'adieu, lors de son sermon le jour du sacrifice : « **Assurément, le plus sacré des jours est celui-ci, et le plus sacré des mois est celui-ci.** » (Rapporté par Ahmad). Ce jour est aussi l'une des deux fêtes musulmanes ; un jour de joie et de réjouissance où est accompli l'un des piliers de l'Islam.

Il est le meilleur jour lors les rites du pèlerinage, celui qui réunit le plus de personnes. C'est également le jour du grand pèlerinage dans lequel Allah سُبحَانَهُ a dit :

﴿وَأَذِّنْ مِنَ اللَّهِ وَرَسُولِهِ إِلَى النَّاسِ يَوْمَ الْحَجِّ الْأَكْبَرِ﴾

{[Voici une] proclamation adressée aux hommes le jour du grand pèlerinage, de la part d'Allah et de Son Messenger.} [*At-Tambah*, v.3].

Le jour du sacrifice, Allah informa Son Prophète ﷺ et les croyants qu'Il a parachevé la religion, et qu'ils n'auront désormais plus jamais besoin d'ajouter [de nouvelles choses]. Certes, Allah a complété cette religion qui ne sera jamais imparfaite, mais Il l'a aussi agréée et n'en sera jamais mécontent. Il dit سُبحَانَهُ :

﴿الْيَوْمَ أَكْمَلْتُ لَكُمْ دِينَكُمْ وَأَتَمَمْتُ عَلَيْكُمْ نِعْمَتِي
وَرَضِيتُ لَكُمُ الْإِسْلَامَ دِينًا﴾

{Aujourd'hui, J'ai parachevé votre religion, Je vous ai comblés de Mes bienfaits et J'ai agréé pour vous l'islam comme religion.} [*Al-Ma'idah*, v.3].

Ibn Kathîr رَحِمَهُ اللهُ a dit : « Il s'agit de l'un des plus grands bienfaits d'Allah – exalté soit-Il – à l'égard de cette communauté car Allah a complété leur religion. Ils n'ont donc besoin d'aucune autre religion et d'aucun autre prophète que le leur. »

Le Jour de la Résurrection, Allah questionnera chaque prophète à propos de la transmission du message à leur communauté. Le Prophète ﷺ a dit : « **Vous serez questionnés à mon sujet [concernant la transmission du message].** » (Rapporté par Mouslim). Le jour du sacrifice, le Prophète ﷺ demanda à ses Compagnons : « **“Ai-je bien transmis le message ?”** – “Oui,” répondirent-ils. Il dit

ensuite : **“Ô Allah ! Sois témoin !”** » (Consensus d’Al-Boukhârî et Mouslim).

Durant ce jour extraordinaire, le Prophète ﷺ recommanda à sa communauté de transmettre la religion aux gens. Il dit en effet : **« Que la personne présente en informe la personne absente ! En effet, il se peut que celui à qui parviendront mes propos soit plus attentif et plus perspicace que celui qui les a entendus. »** (Consensus d’Al-Boukhârî et Mouslim). Al-Madhhirî رَحْمَةُ اللَّهِ عَلَيْهِ a dit : « Ce hadith incite à enseigner aux gens les hadiths du Prophète ﷺ ainsi que d’autres sciences religieuses. S’il n’y avait pas d’enseignement et d’apprentissage entre les individus, la transmission de la science aurait été interrompue. »

En raison de la joie qu’éprouvent les gens le jour du Aïd, il est possible que certains négligent l’évocation d’Allah. Allah سُبْحَانَهُ dit :

﴿وَاذْكُرُوا اللَّهَ فِي أَيَّامٍ مَّعْدُودَاتٍ﴾

{Invoquez le nom d’Allah en des jours précis.} [*Al-Baqarah*, v.203].

Ibn ‘Abbâs رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُمَا a dit : « Les jours précis désignent les jours de Tachrîq. Il s’agit des trois jours faisant suite au jour du sacrifice. » Le Prophète ﷺ a dit : **« Les jours de Tachrîq sont des jours de nourriture, de boisson et de rappel d’Allah. »** (Rapporté par Mouslim). Ibn Hajjar رَحْمَةُ اللَّهِ عَلَيْهِ a dit : « Le mérite des dix jours de Dhoû-l-Hijjah étant avéré, celui des jours de Tachrîq l’est également. »

Il y a, lors du jour du sacrifice et des jours de Tachriq, une adoration financière et corporelle qui est l'une des œuvres les plus aimées d'Allah. Allah l'a d'ailleurs mentionnée avec la prière lorsqu'Il dit :

﴿فَصَلِّ لِرَبِّكَ وَأَنْحِرْ﴾

{Accomplis donc la prière et le sacrifice pour ton Seigneur !} [*Al-Kawthar*, v.2]

Dans ce verset, Allah incite à ce que le sacrifice soit voué exclusivement à Allah et que l'on recherche, par son biais, uniquement le Visage d'Allah. On doit donc l'accomplir sans vanité, ni ostentation, ni désirant la renommée, ni de le faire comme une simple adoration. Allah سُبْحَانَهُ dit :

﴿لَنْ يَنَالَ اللَّهَ لُحُومُهَا وَلَا دِمَاؤُهَا وَلَكِنْ يَنَالُهُ التَّقْوَىٰ مِنْكُمْ﴾

{Ni leur chair, pas plus que leur sang, ne parviendront à Allah. Seules Lui parviennent les œuvres que vous accomplissez dans le but de Lui plaire.} [*Al-Hajj*, v.37].

« Le Prophète صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ sacrifia de ses propres mains deux béliers noirs et cornus, à la laine blanche » (Consensus d'Al-Boukhârî et Mouslim).

Les meilleures bêtes à sacrifier sont les plus chères et les plus estimées chez les éleveurs. Cependant, le musulman ne doit pas se plaindre de leurs prix élevés, car la récompense [de cette adoration] est immense auprès d'Allah. Un seul ovin suffit à l'homme et aux membres de son foyer, et il n'y a pas de mal à ce que l'homme emprunte de l'argent pour sacrifier une bête.

Accomplissez donc cette adoration de plein gré ! Mangez de votre sacrifice ! Nourrissez-en les autres et donnez-en par charité ! Partez aussi à la recherche des pauvres pour dépenser vos aumônes ! Et offrez des cadeaux à vos proches et vos voisins.

Quiconque désire immoler sa bête, il lui est alors interdit de prendre quelque chose de ses poils et ses ongles. Le Prophète صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ a dit : « **Quiconque a un animal à sacrifier, lorsque le croissant de Dhoû-l-Hijjah apparaît, qu'il ne se coupe ni les cheveux, ni les ongles, jusqu'à ce qu'il accomplisse le sacrifice !** » (Rapporté par Mouslim).

La dangerosité des péchés s'accroît lorsqu'on les commet pendant des périodes de miséricorde et de biens. Allah سُبحَانَهُ dit :

﴿إِنَّ عِدَّةَ الشُّهُورِ عِنْدَ اللَّهِ اثْنَا عَشَرَ شَهْرًا فِي كِتَابِ اللَّهِ يَوْمَ خَلَقَ
السَّمَوَاتِ وَالْأَرْضَ مِنْهَا أَرْبَعَةٌ حُرْمٌ ذَلِكَ الدِّينُ الْقَيِّمُ
فَلَا تَظْلِمُوا فِيهِنَّ أَنْفُسَكُمْ﴾

{Allah a décrété, le jour où Il a créé les cieux et la terre, que l'année se composerait de douze mois, dont quatre sont sacrés. Tel est l'ordre établi par Allah. Que nul ne se montre injuste durant ces mois.} [*At-Tawbah*, v.36].

Qatâdah رَحِمَهُ اللهُ a dit : « Commettre l'injustice durant les mois sacrés est plus grave encore que s'il elle était commise dans d'autres mois, bien que l'injustice reste, en soit, très grave. Mais Allah accroît ce qu'Il veut de Son ordre. »

Ceci dit, ô musulmans :

Le bienheureux est celui qui tire profit des périodes de bien que l'on retrouve dans des mois, des jours et des heures déterminés, et qui se rapproche de son Maître en y pratiquant de nombreuses adorations.

Je chercher refuge auprès d'Allah contre Satan le lapidé

﴿سَابِقُوا إِلَىٰ مَغْفِرَةٍ مِّن رَّبِّكُمْ وَجَنَّةٍ عَرْضُهَا كَعَرْضِ السَّمَاءِ وَالْأَرْضِ
أُعِدَّتْ لِلَّذِينَ ءَامَنُوا بِاللَّهِ وَرُسُلِهِ ۗ ذَٰلِكَ فَضْلُ اللَّهِ يُؤْتِيهِ مَن يَشَاءُ
وَاللَّهُ ذُو الْفَضْلِ الْعَظِيمِ﴾

{Empressez-vous vers le pardon de votre Seigneur et un Paradis aussi large que le ciel et la terre, préparé pour ceux qui croient en Allah et Ses Messagers. Telles sont les faveurs infinies d'Allah qu'Il accorde à qui Il veut.} [*Al-Hadîd*, v.21]

Qu'Allah me bénisse et vous bénisse à travers le glorieux Coran...

2^{ème} sermon

Toute la louange revient à Allah pour Sa bienfaisance. Nous Le remercions de la réussite et des bienfaits qu'Il nous accorde. J'atteste qu'il n'est de divinité digne d'adoration qu'Allah, Seul, sans associé, en Le glorifiant. Et j'atteste que Mouhammad est Son serviteur et Messenger. Que la prière d'Allah soit sur lui, sa famille et ses compagnons, ainsi que Ses nombreux saluts.

Ô musulmans :

Le rang qu'occupe le repentir dans la religion est élevé ; il est la cause de la réussite et du bonheur. Allah l'a rendu obligatoire pour tous les serviteurs et pour tous les péchés. Allah dit concernant celui qui prétend qu'Allah S'est attribué une compagne et un enfant :

﴿أَفَلَا يَتُوبُونَ إِلَى اللَّهِ وَيَسْتَغْفِرُونَ﴾

{Ne vont-ils pas se repentir à Allah et implorer Son pardon ?} [*Al-Mâ'idah*, v.74].

Et Il dit aux croyants :

﴿وَتُوبُوا إِلَى اللَّهِ جَمِيعًا أَيُّهَا الْمُؤْمِنُونَ لَعَلَّكُمْ تُفْلِحُونَ﴾

{Repentez-vous tous à Allah, ô croyants, peut-être obtiendrez-vous la réussite.} [*An-Noûr*, v.31].

Le Prophète صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ a dit : « **Ô vous les gens ! Repentez-vous à Allah ! Car certes, je me repens à Lui cent fois par jour.** » – C'est-à-dire en disant : « Seigneur ! Accorde-

moi Ton pardon. » (Consensus d'Al-Boukhârî et Mouslim). Or, nous avons bien plus besoin que lui de nous repentir. Le meilleur jour du serviteur est celui où il se repent, le Prophète صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ dit en effet à Ka'b ibn Mâlik رَضِيَ اللهُ عَنْهُ : « **Réjouis-toi du meilleur jour de ta vie depuis que ta mère t'a mis au monde.** » (Consensus d'Al-Boukhârî et Mouslim). Et quoi de plus beau que celui qui se repent lors des jours les plus aimés d'Allah ! Quiconque est véridique dans son repentir, s'élèvera en degrés et Allah lui remplacera ses mauvaises actions par des bonnes.

Enfin, sachez qu'Allah vous a ordonné de prier sur Son Prophète et de le saluer...

خُطْبَةُ الْجُمُعَةِ

2023/6/23 م

١٤٤٤/١٢/٥ هـ



فضيلة الشيخ

د. عبدالمحسن بن محمد الفهد
إمام وخطيب المسجد النبوي الشريف

بعنوان

أعمال عشر ذي الحجة

مترجمة باللغة الفرنسية

